



Rapport d'activité 2020

Edito	4
I. Avant propos	5
A. LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION	5
B. SON MODÈLE ÉCONOMIQUE	6
C. DES HOMMES ET UNE ORGANISATION	7
D. DES FINANCEMENTS	9
A. DES RÉSULTATS	11
II. L'insertion par le logement	12
A. PRODUCTION	12
1. Production « classique » de logements très sociaux	12
2. Sorties de baux	14
B. GESTION LOCATIVE	14
1. Notre patrimoine	14
2. Ses occupants	16
3. Notre accompagnement	18
4. L'offre circulante	20
C. CONCLUSION	23
III. La lutte contre l'habitat indigne	24
A. LE DROIT DE LOGEMENT OPPOSABLE	25
2. Les diagnostics DALO en chiffres	25
B. LES DIAGNOSTICS DE LOGEMENT POUR LA CAF	28
1. Cadre général d'intervention	28
2. Les diagnostics et contre-visite en chiffres	28
C. L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION D'HABITAT INDIGNE	28
1. Les modalités de l'action	29
2. L'action en chiffres	29
D. CONCLUSION	29

IV. L'insertion par l'activité économique	30
A. LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES	31
B. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL APPORTÉ	32
C. LES SUPPORTS DE CHANTIERS EN 2020	34
1. Le développement de l'année	34
2. Les réalisations de l'année	37
3. Des nouvelles de notre chantier école	41
D. LES RÉSULTATS EN TERMES DE SORTIES	42
V. Les perspectives 2021	43
A. RÉORGANISATION STRUCTURELLE	43
B. PAR RAPPORT À NOS DIFFÉRENTES MISSIONS	45
1. L'insertion par le logement	45
2. La lutte contre l'habitat indigne	45
3. L'insertion par l'activité économique	45
Glossaire	47

ÉDITO

2020 est l'année qui a révélé qu'en chacun d'entre nous pouvait sommeiller le plus grand des experts pluridisciplinaires (épidémiologiste, logisticien, économiste, ...), pouvant se réveiller à tout moment, en moins de temps qu'il n'en faut pour réfléchir, et asséner avec une assurance d'autant plus grande qu'il n'est pas en situation de prendre des décisions les vérités sur ce qu'il aurait fallu faire ou ne pas faire.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes levés tous les matins, avons vaincu nos peurs, et inventé et adapté en continu avec humilité des mesures nous permettant de poursuivre nos missions en maîtrisant nos risques, afin de tenter de réduire l'impact de cette crise pour nos bénéficiaires, sans puiser à satiété à la source des aides comme si elles étaient inépuisables. Cette « non » stratégie nous a permis de :

1. Ne pas interrompre le chantier d'insertion plus d'une semaine (définition et validation des supports adaptés à la mise en œuvre des gestes barrières, validation de la médecine du travail, accord avec les maîtres d'ouvrage et approvisionnement),
2. Ne pas laisser tomber nos locataires (développement de méthodes d'accompagnement systématique en distanciel, maintien des visites à domicile jugées indispensables),
3. Reprendre les visites à domicile permettant aux requérants d'accéder à leurs droits (constats de non décence) dès le 11 mai 2020.

Sans qu'aucun de nos salariés n'ait été touché directement par l'épidémie alors même qu'ils sont pour la plupart plus exposés que la moyenne, en raison de conditions difficiles d'hébergement.

Je tiens par conséquent à exprimer ma sincère admiration et ma profonde reconnaissance à :

- L'ensemble du personnel et plus particulièrement aux encadrants techniques qui ont su transmettre les bons réflexes aux personnes accompagnées, de sorte qu'elles les transposent dans leur quotidien et protègent ainsi le collectif
- Les maîtres d'ouvrages qui nous ont accordé leur confiance quand tout le monde se murait et nous ont permis de continuer à disposer des supports indispensables à la poursuite de cet accompagnement, et en particulier les communes de Longueville, d'Ozouer le Voulgis et de Verneuil
- L'Etat pour les aides exceptionnelles qu'il a mises en place pour venir en appui de nos propres efforts
- Ses fonctionnaires pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ils ont mis en œuvre ces dispositions.

Et c'est avec confiance et détermination que nous glissons vers 2021, forts des enseignements de cette expérience et de la conviction que demain sera ce que nous en ferons.

Sabine PASUTTO, Directrice



I. Avant propos

A. LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Les membres de l'Association sont inchangés, à savoir, ils sont au nombre de 4 personnes morales :

- L' Association Groupe SOS Solidarités
- L'Association Groupe SOS Séniors
- L'Association Groupe SOS Santé
- L'Association Groupe SOS Jeunesse

Le président est Monsieur Simon BLIN DESPRES, dirigeant de la société DUBOS VERGER & ASSOCIES, spécialisée dans les travaux de protection solaire et de fermeture dans le Val de Marne, ce qui a permis, en 2020, à AIPI de bénéficier d'un mécénat d'entreprise.

B. SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Trois activités conduites en synergie pour en améliorer l'efficacité :

Entretien du patrimoine
Lots réservés sur baux à réhabilitation
Solution logement salariés en CDDI



1- Production et gestion de logements très sociaux (91 logts, 4 en travaux, 14 en études)	
Recettes	Dépenses
Loyers (PP, CAF ou MSA) Acomptes de charges Subvention AML Honoraires conduite d'opération	Annuités d'emprunt Charges récupérables Entretien courant NR REL (relocation) Remplacement de composants Frais directs de gestion Impôts (TFPB)
	QP frais de structure

3- Chantier d'insertion bâtiment Prévu : 20 CDDI en 3 équipes – 12 ETP conventionnés Réal : 2 encadrants et moins de 7 ETP à fin octobre	
Recettes	Dépenses
Vente de travaux Clients tiers AIPi (parc en service, baux) Production immobilisée Aide au poste yc modulation N-1 Autres subvention (politique de la ville) FDI axe 1	Achat matériel et matériaux Location matériel Frais direct de gestion Part à charge formation Frais directs de personnel
	QP frais de structure



Proposition de relogement
Captation possible de baux à réhabilitation

2- Lutte contre l'habitat indigne (160 diagnostics – 10 accompagnements sociaux)	
Recettes	Dépenses
Conventions : 1- CAF 3- ARS 4- DDCS	Frais directs de gestion
	QP frais de structure



Accompagnement technique des propriétaires

C. DES FEMMES, DES HOMMES ET UNE ORGANISATION

Les bénévoles

Un nouveau bénévole, jardinier éclairé, a rejoint l'association pour, outre valoriser le jardin de l'association :

- Assurer des interventions pédagogiques quant aux gestes verts, au bien manger, voir au jardinage pour les salariés qui souhaitent s'investir sur le sujet dans des carrés potagers mis à leur disposition
- Mettre en place des projets d'auto gestion des espaces verts collectifs de nos résidences (lien social, appropriation positive et responsabilisation du cadre de vie)
- Nous conseiller dans la conception ou la restructuration de ces espaces collectifs pour en faciliter la gestion ultérieure et en diminuer les coûts, sans renoncer à leur qualité.

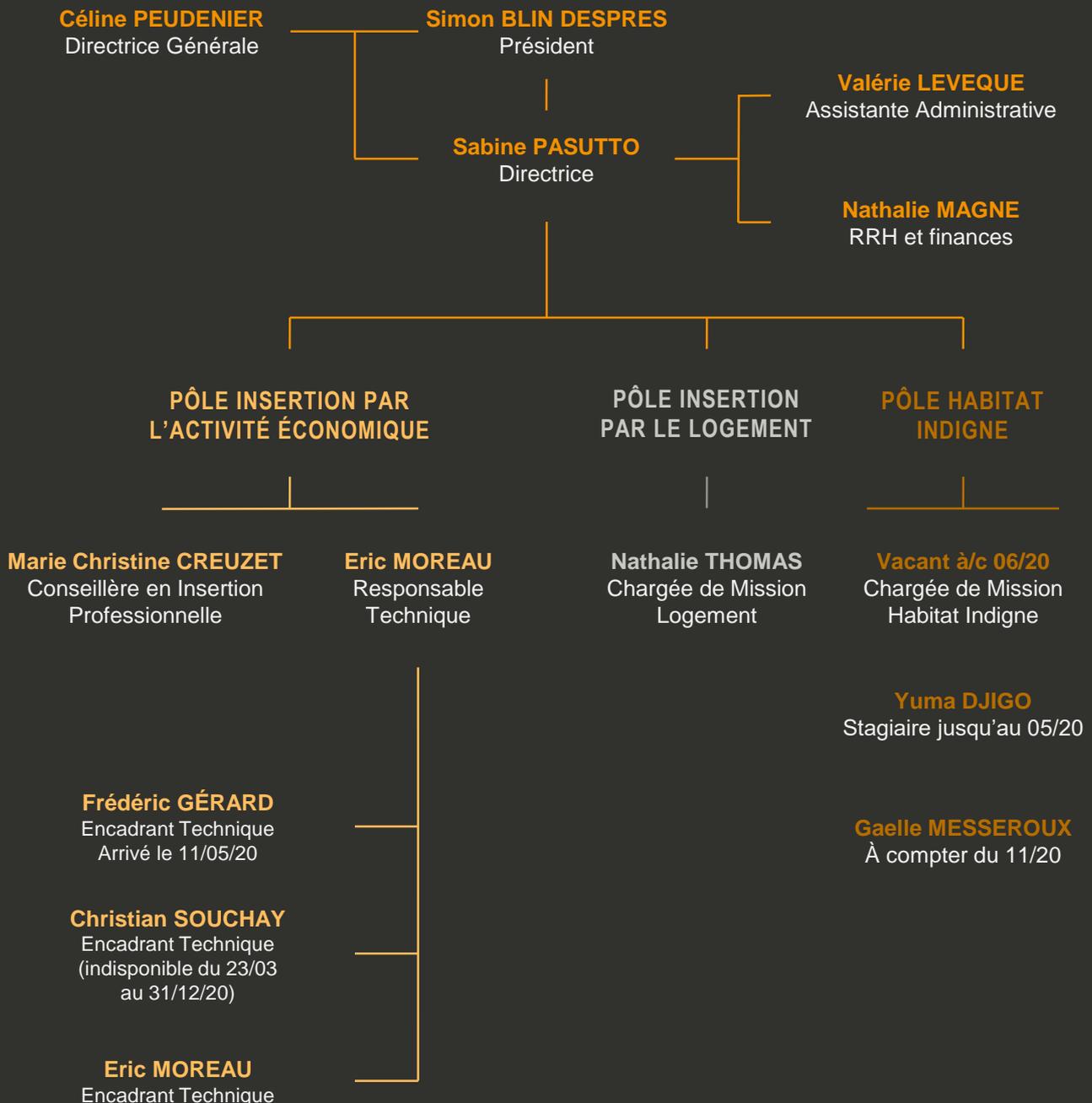
Madame Nathalie MONTROYA, Verneuillaise titulaire d'une licence de formatrice/animatrice pour adultes et formée à l'alliance française en FLE, en poste à la direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne où elle s'occupe de l'organisation administrative de l'apport des langues étrangères dans l'enseignement primaire, continue à dispenser des cours d'alphabétisation aux salariés orientés par AIPI, avec des résultats toujours aussi satisfaisants.

Les permanents

Au 31/12/2020, l'association compte 7 permanents effectifs et une stagiaire en 2^{ème} année de l'école supérieure des travailleurs sociaux, organisés autour de « missions ».



ORGANIGRAMME 2020



12 à 14 salariés dans les faits – 8,14 ETP

D. DES FINANCEMENTS

L'exploitation d'AIPI est dépendante à hauteur de 35% des financements publics (37% en 2019) et nous remercions les partenaires qui nous accompagnent au quotidien de la manière suivante :

Produits	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart aux prévisions	Commentaire réalisation	Part en % des produits
ASP (Etat+CD 77)	300 099	166 459			
Modulation	0	13 836			
FDI axe 1	0	11 514			
Commanditaire chantiers Insertion (CAMVS)	30 000	20 000			
Conseil départemental (yc solde 2019)	72 503	43.005	-36%	ETP non réalisé (demi équipes pendant le confinement puis difficultés RH encadrement)	19%
POLITIQUE DE LA VILLE	6 000	7 000			
SUBVENTIONS CHANTIER INSERTION	408 602	261 814			
CAF de SEINE ET MARNE	55 000	55 000	0%		
SUBVENTION EXPLOITATION	55 000	55 000		RAS	4%
A.R.S	20 000	20 000			
CAF de SEINE ET MARNE	12 500	12 500			
CCAS LA CHAPELLE GAUTHIER	10 800	5 400	-5%	convention dénoncée par la nouvelle municipalité de La Chapelle Gauthier	7%
DALO INSALUBRITE	62 000	62 000			
SUBVENTIONS HABITAT INDIGNE	105 300	99 900			
Conseil Général Médiation Locative	47 040	46 015			
SUBVENTION SUR LE LOGEMENT	47 040	46 015	-2%	vacance	3%
MAIRIE DE VERNEUIL	2 700	2 700			
SUBVENTIONS COMMUNES	2 700	2 700	0%	RAS	0%
TOTAL DES PRODUITS	1 477 757	1 362 079	-25%		34%

Il convient de rajouter à ces financements 23.388 € (5.5% de la masse salariale) perçus au titre de l'indemnisation de l'activité partielle et qui viennent au crédit de nos charges.

Le reste de nos produits (66%) étant constitué :

1. Des recettes liées aux travaux conduits
2. Des loyers perçus
3. À la marge, de conduite d'opération et prestation de services

En investissement, nous bénéficions d'une intervention publique de 2 ordres :

1. Pour la production de logements très sociaux : L'Anah, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la fondation Abbé Pierre, ce qui se traduit en 2020 pour le financement de 7 logements à Fontaine Fourches de la manière suivante :

Nature détaillée	Date demande	Montant demandé	Date notification	Montant notifié
ANAH	24/10/2019	279 458	04/05/2020	289 694
Anah Prime Habiter Mieux	24/10/2019	14 000	04/05/2020	14 000
Conseil Départemental	07/11/2019	56 637	28/09/2020	56 637
Conseil Régional	05/11/2019	245 923	28/09/2020	159 850
FAP	07/11/2020	111 874	07/06/2020	111 874
Total		707 891		632 055

2. Pour l'équipement de notre chantier d'insertion (DIRECCTE) (FDI) :

- Financement 2019 réalisé en 2020 (FDI) : 10.720 € pour l'achat d'une base vie mobile de chantier, garantissant des conditions de travail décentes à nos salariés sur les chantiers.



- Financement 2020, à réaliser en 2021 (FDI rebond axe 2) à hauteur de :
 - 3.250 € pour nous permettre d'acquérir 55% du matériel nécessaire à notre démarrage sur des supports de couverture avec un objectif de 4 chantiers réalisés en 2021 équivalents à 1,6 ETP
 - 7.385 € pour nous permettre d'acquérir le matériel indispensable à nous rendre performants sur les chantiers de peinture en construction neuve (projeteuse), en vue de nous permettre d'accéder aux heures clausées des investissements aidés par la Région Ile-de-France notamment, avec pour objectif de réaliser un chantier test en 2021 (1,5 ETP) et conclure une convention avec un grand groupe pour développer et conventionner une équipe supplémentaire grâce à ces supports, à partir de 2022.

E. DES RÉSULTATS

En 2020, AIPI c'est :

- 43 salariés en insertion qui ont effectué un peu moins de 15.000 heures rémunérées (hors activité partielle)
- En termes de flux : 25 recrutements et 29 sorties dont 20 après plus de 4 mois de présence
- 55 % de sorties dynamiques dont plus de 4 sur 5 (82%) vers un CDI ou un CDD
- 87 logements gérés dont 2 vacants techniques et un logement restitué en fin d'année
- 11 nouveaux ménages accueillis dans le parc
- 4 logements en chantiers réceptionnés en fin d'années
- 7 nouveaux logements financés dont les marchés de travaux ont été attribués
- 123 situations de non décence et/ou de sur occupation présumées instruites
- 8 accompagnements au relogement/conduite des travaux dans le cadre de la prise d'arrêtés d'insalubrité
- 1,362 M€ de produits et un résultat à l'équilibre.



II. L'insertion par le logement

A. PRODUCTION

1. Production « classique » de logements très sociaux

En termes de prospection, AIPI n'a identifié aucune nouvelle opportunité en 2020.

En termes de pilotage et de conduite d'opération :

- Les études diagnostics conduites à Savins, Sivry Courtry et Champeaux ont permis de confirmer la faisabilité des opérations projetées qui se poursuivront en 2021.
- Les 7 logements très sociaux (AIPI), issus de l'opération de réhabilitation de la ferme Merot, à Fontaine Fourches, en 11 logements (4 logements libres - mairie), à destination des personnes âgées du village et des jeunes dé-cohabitants, ont été financés. La consultation des entreprises a été fructueuse (dont 2 lots remportés par l'ACI AIPI). L'OS de préparation a été délivré dans les premiers jours de janvier 2021 pour une durée globale de 16 mois (3 mois de préparation et 13 mois de travaux).



- Les travaux des 4 logements d'OTHIS ont été réceptionnés le 15 décembre 2020, avec 8 mois de retard. Des soucis avec ENEDIS (demande de raccordement effectuée en avril 2020) ont retardé la mise en service au 1er mars 2021.

Début d'installation de chantier Ferme Mérot à Fontaine Fourches

- **En termes de mise en service** : Aucune



Niveau de finition BAR OTHIS

2. Sorties de baux

1 logement a été restitué vacant à son propriétaire le 10 février 2020. Il s'agissait d'un pavillon individuel situé à Champcenest, propriété communale.

Un bail arrive à échéance en septembre 2021 : il s'agit d'une maison individuelle aux Ecrennes.

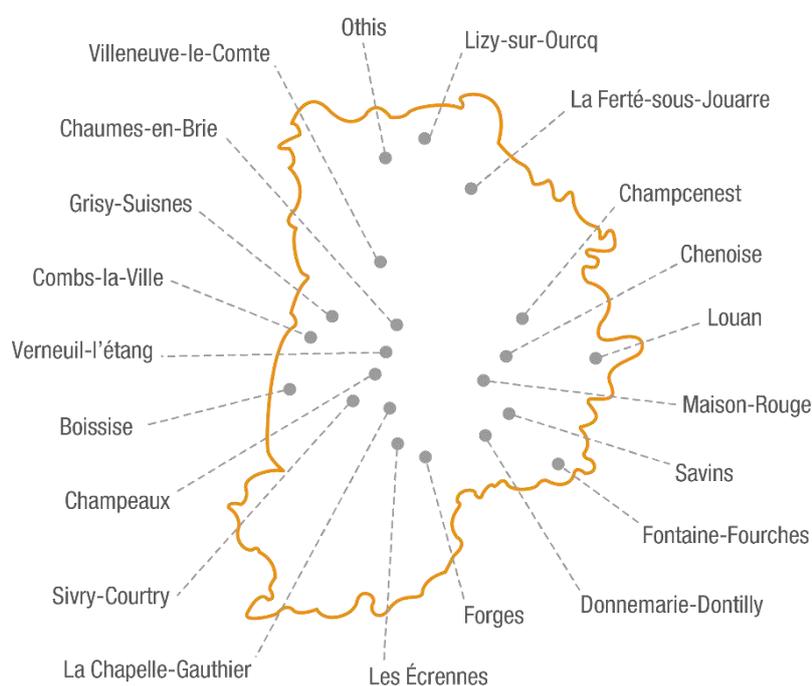
B. GESTION LOCATIVE

TABLEAU DE BORDS DE L'ACTIVITÉ LOCATIVE

INDICATEUR	NB	COMMENTAIRES
Nbre de logements au 31/12/19	86	(0)
Nbre de logements restitués en 2020	1	(1)
Nbre de logement vacants au 31/12/2019	4	(2)
dont, sur le parc en service au 31/12/2020	3	(3) - bail Champcenest rendu vacant
nbre de sorties enregistrées	12	(4) - soit 14% de rotation
nbre de locataires entrés dans les lieux	11	(5)
Vacants techniques au 31/12/20	2	(6) - Savins, Champeaux
nbre de vacants au 31/12/2020	4	(7)= (6)+ Combs la Ville et Chenoise
Nombre de logements au 31/12/2020	85	(8)=(0)-(1)
nombre de locataire au 31/12/20	81	(9)=(8)-(7)

1. Notre Patrimoine

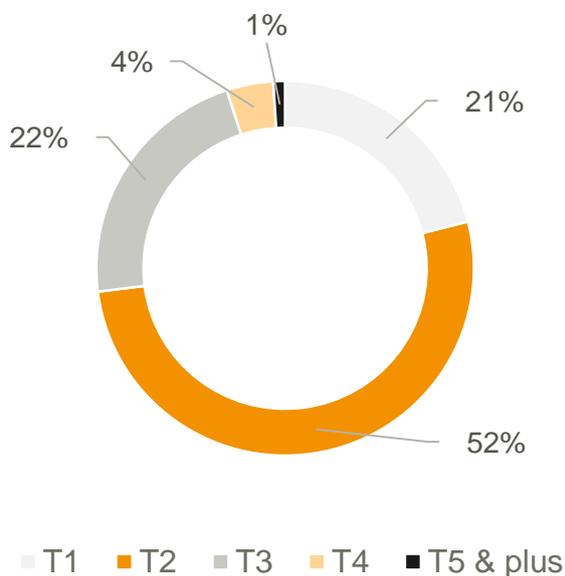
Localisation



Othis : en travaux – Fontaine Fourche : en études, sous promesse de bail

Typologie

Répartition de la typologie
du patrimoine au 31/12/2020
(85 logements)



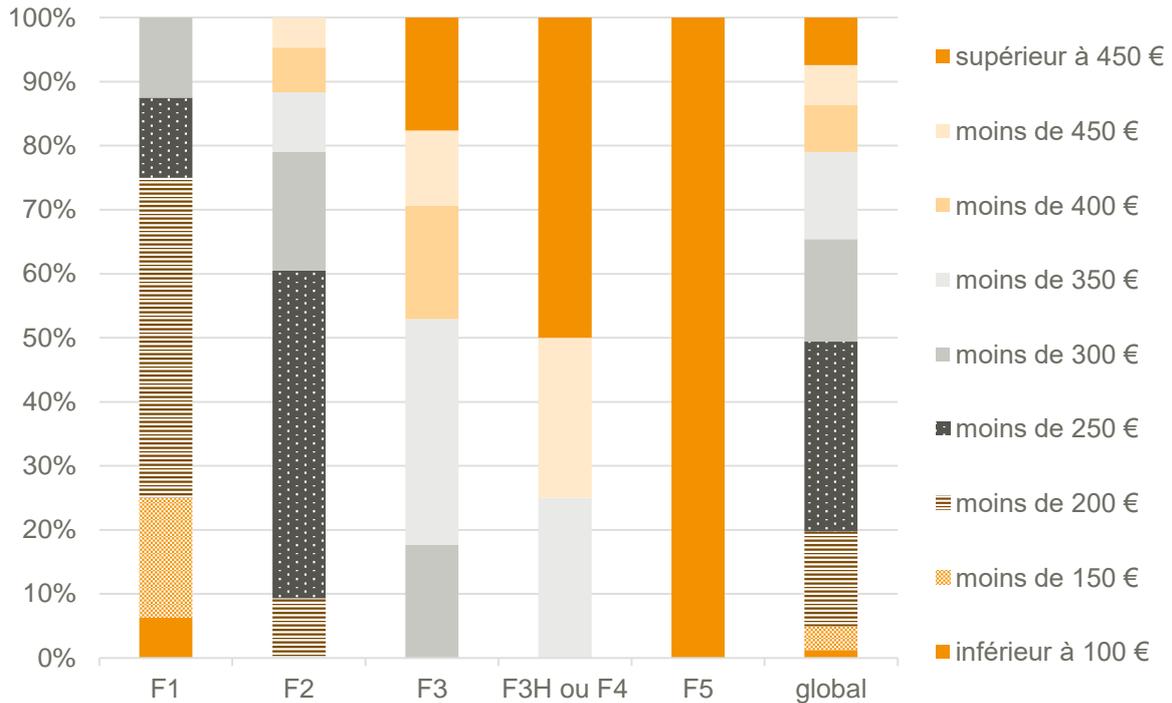
L'association gère principalement des logements de type T2 en réponse à la clientèle ciblée par les collectivités qui s'adressent à elle (logements accessibles pour des personnes vieillissantes, pour des jeunes décohabitants), elle-même en cohérence avec la demande générale de logements sociaux (plus de 40% des demandeurs de logements sociaux sont des personnes seules).

Accessibilité économique

Les trois quarts de nos studios sont proposés à un loyer inférieur à 200 €, les 4/5 de nos F2 à moins de 300 € et moins de 20% de nos F3 dépassent 450 €. Au final, compte tenu des typologies offertes, **les 4/5 de nos logements sont proposés à un loyer inférieur à 350 €.**

loyer brut mensuel	F1	F2	F3	F3H ou F4	F5	global
inférieure à 100 €	6%	0%	0%	0%	0%	1%
moins de 150 €	25%	0%	0%	0%	0%	5%
moins de 200 €	75%	9%	0%	0%	0%	20%
moins de 250 €	88%	60%	0%	0%	0%	49%
moins de 300 €	100%	79%	18%	0%	0%	65%
moins de 350 €	100%	88%	53%	25%	0%	79%
moins de 400 €	100%	95%	71%	25%	0%	86%
moins de 450 €	100%	100%	82%	50%	0%	93%
supérieur à 450 €	0%	0%	18%	50%	100%	7%
nbre total de logt	18	44	18	4	1	85

Niveau de loyer brut mensuel

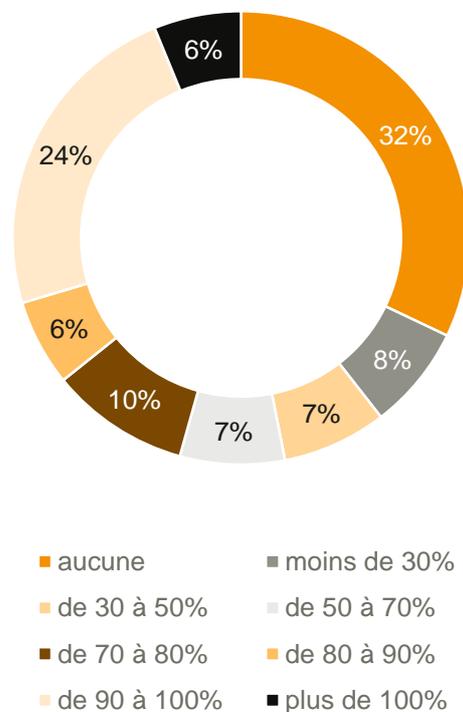


2. Ses occupants

Contrairement aux organismes de logement social, AIPI n'est pas fondé à réaliser des enquêtes annuelles pour connaître la situation actualisée de ses locataires. Il dispose donc de données à l'entrée dans les lieux, donc d'ancienneté variable, d'informations ponctuelles dans le cadre du suivi personnalisé et de données indirectes mais exhaustives liées aux aides au logement. Seules ces dernières peuvent être par conséquent présentées de manière statistique.

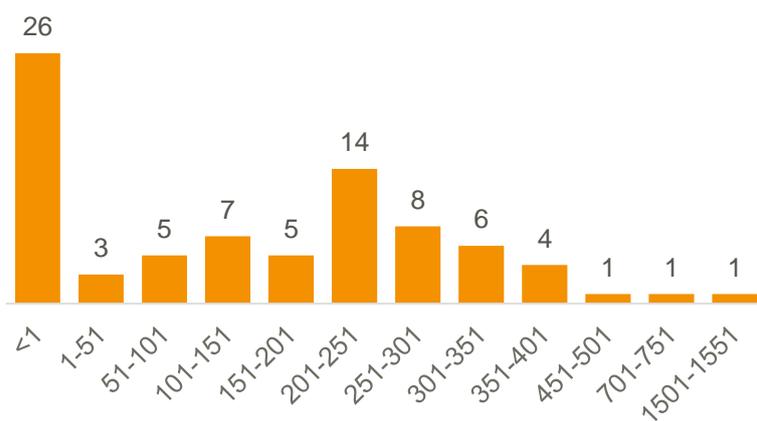
81 locataires sont présents au 31/12/2020 (2 vacants techniques, 2 vacants conjoncturels, en attente de remise en location) : 68% des locataires présents bénéficient de l'APL (17,2% en Seine et Marne, en 2018), avec un taux de couverture moyen (rapport entre l'APL perçu et le montant de la quittance des locataires bénéficiaires) de 80 % qui se répartit de la manière suivante entre les locataires :

Taux de couverture de l'APL



6% des ménages perçoivent des APL d'un montant supérieur à 100% du loyer.

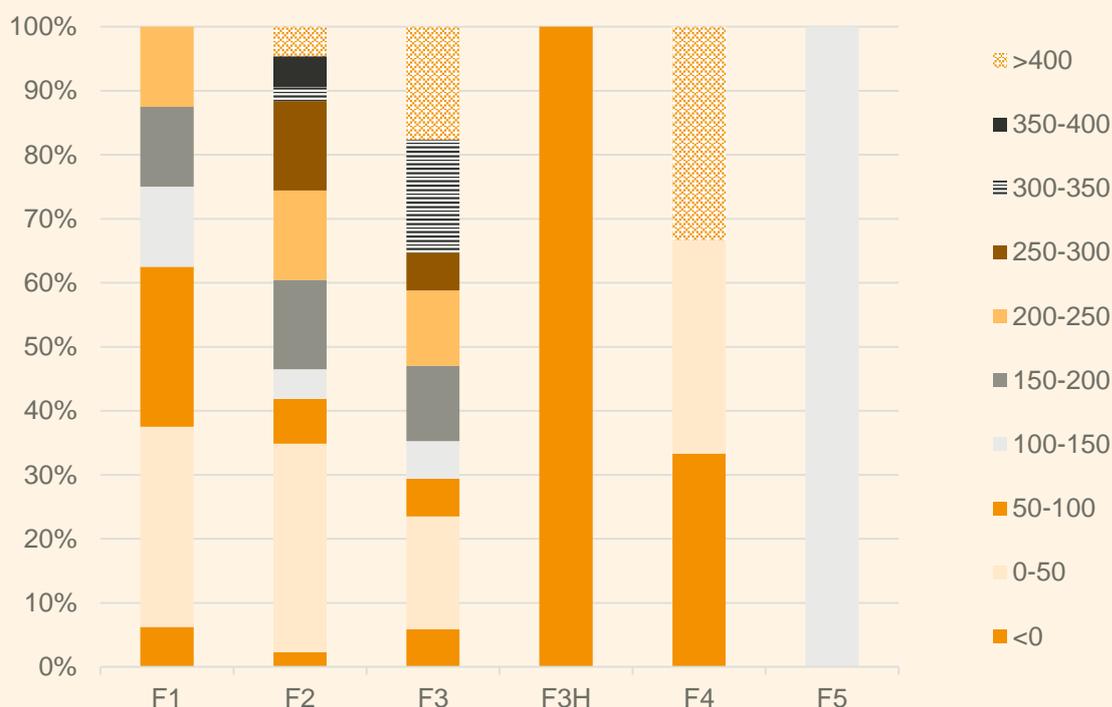
Nombre de locataires par tranche d'APL versée



Le montant moyen de l'APL versé est de 249,65€/bénéficiaire (231 € à l'échelle de la Seine et Marne, en 2018)

Au final, la part à charge moyenne (tous locataires confondus) est de 141,26 €, répartie de la manière suivante en fonction des typologies :

Part à charge en fonction des typologies



3. Notre accompagnement

Notre accompagnement au profit de nos locataires se décline sur les axes suivants :

a. L'aide à l'accès au droit, et notamment :

- AIPI accompagne à l'inscription ou au renouvellement de l'inscription au numéro unique tous ses locataires reconnus comme en difficulté par la solution logement AIPI qu'ils occupent, à l'occasion de la visite diagnostic annuelle, ainsi que les locataires qui occupent des logements dont le bail à réhabilitation arrive à échéance et pour lesquels le bailleur n'entend pas poursuivre la location avec les occupants en place.
- AIPI prend en charge les démarches matérielles d'ouverture des droits à l'aide au logement de ses nouveaux locataires.
- Tous les locataires entrants d'AIPI reçoivent un courrier type les informant de leur possibilité de recourir au Fond de Solidarité au Logement (FSL accès, Locapass avec garantie aux impayés de loyer).
- Il en va de même, lors du premier courrier de relance émis lorsqu'un plan d'apurement n'est pas respecté (FSL maintien dans le logement).
- En marge des problématiques strictement liées au logement, AIPI intervient aussi en matière d'accès au droit pour la mise en place et le maintien de la prime d'activité, la couverture maladie universelle (CMU), l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) au profit de ses locataires les plus vulnérables, dès lors qu'elle a connaissance d'une situation de non droit.
- Les personnes en capacité et souhait de revenir vers l'emploi peuvent bénéficier des compétences de notre chargée d'accompagnement professionnel et de notre réseau.

b. La vigilance quant au non détournement de la vocation de notre parc :

Ce suivi personnalisé permet de mettre en évidence des cas de mauvaise foi manifeste (cas des ménages, certes marginaux, mais pour autant inadmissible au vue des financements aidés, qui n'utilisent plus leur logement en tant que résidence principale, notamment). Ces situations étant très difficiles à qualifier, elles nous contraignent à utiliser le moindre manquement opposable du locataire (retard de paiement, défaut d'assurance, etc. ...) pour engager une procédure coercitive à son encontre et faire tout notre possible pour remettre le logement détourné dans son cycle normal d'usage. C'est ainsi qu'il a pu être procédé à une « expulsion » en 2020.

c. La prévention des décrochages économiques :

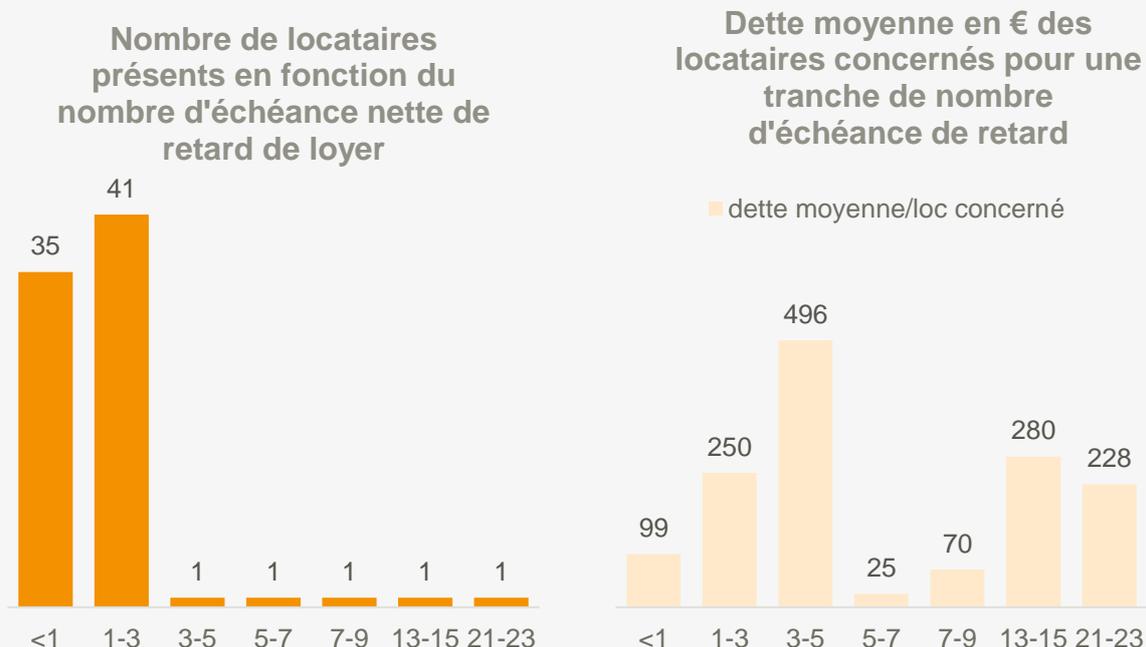
La gestion personnalisée est basée sur une relation de proximité qui permet, dès les premières difficultés économiques rencontrées, de poser les bases d'un diagnostic partagé pour orienter efficacement l'action, que ce soit :

- L'octroi de facilités de paiement (ou plan d'apurement informel) en cas de difficultés ponctuelles « inhabituelles »
- La prise de rendez-vous pour une visite conseil débouchant sur:
 - Une démarche d'aide à la gestion et la maîtrise des dépenses en cas d'incidents légers, mais à caractère récurrent
 - La formalisation, en sus de la rationalisation du budget, d'un plan d'apurement avec la mobilisation simultanée des aides externes possibles (FSL maintien)
 - L'orientation vers un travailleur social de secteur pour les cas les plus lourds.

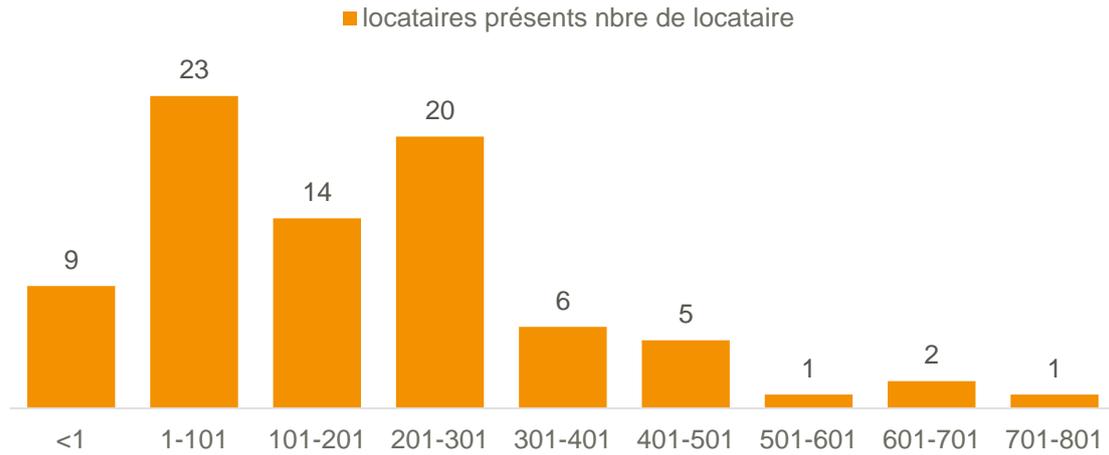
Cette démarche, à la fois bienveillante mais néanmoins ferme qui a pour objet de maintenir la dignité des ménages logés se traduit par les indicateurs de résultats suivants.

Concernant les locataires présents :

- Le solde du compte de 43% des locataires présents au 31/12/2021 représente moins d'une échéance nette de loyer.
- Le solde d'un locataire présent au 31/12/21 sur 2 est compris entre 1 et 3 échéances nettes de loyers.
- Seuls 5 locataires ont plus de 3 mois de retard de loyer.
- Au final, seuls 4 locataires ont un retard de loyer supérieur à 500 €.



Nombre de locataires présents par tranche de retard de loyer



Concernant les locataires partis :

- Pour 11 d'entre eux, le solde est négatif d'un montant marginal (effet de la régularisation anticipée des charges)
- On note 4 dettes dont une seule qui ne sera pas recouvrable (expulsion) et une probablement difficile à mettre en recouvrement (dégradation logement par personne peu solvable)

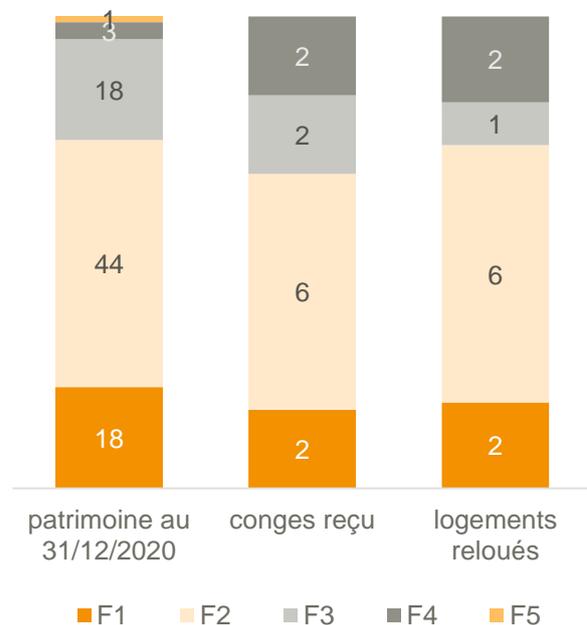
Étiquettes de lignes	Nombre de Solde	Somme de Solde2
<1	11	-298
1-101	1	97
301-401	1	396
401-501	1	415
601-701	1	632
>1001	1	1 175
Total général	16	2 418

4. L'offre circulante

Les typologies circulantes

12 locataires sont partis en 2020, c'est presque 2 fois plus que l'année antérieure. Les grands logements, marginaux dans le patrimoine, sont surreprésentés dans les logements circulants.

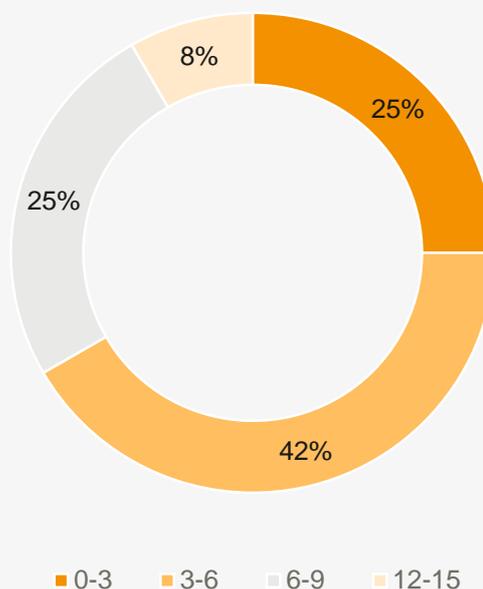
Représentativité des typologies circulantes



Durée d'occupation

Un quart des locataires partis en 2020 a passé moins de 3 ans dans son logement. Pour les 2/3, ils ne sont pas restés plus de 6 ans.

Durée d'occupation des 12 locataires partis



Motifs de sorties

Un tiers des locataires a quitté le parc AIPI pour accéder à la propriété.

Accès à la propriété	Expulsion	Rapprochement travail/Familial	Mutation interne	Décès	Total
4	1	2	2	3	12

Les prescripteurs

A noter, lorsqu'un logement se libère, AIPI se met systématiquement en relation avec la commune d'implantation, de sorte d'identifier les besoins locaux, et les réorienter, autant que possible, vers les réservataires. **Il s'agit là d'une condition sine qua non de bonne acceptation du logement très social dans les communes, et de réussite de l'intégration et de la prise en charge partenariale des ménages logés.**

En l'absence de candidats, et en l'absence de faculté de mise en jeu de garanties financières de la part des réservataires, AIPI propose ses logements en CLC* et/ou, se donne les moyens de recruter par elle-même dans le respect de ses obligations conventionnelles et des critères de priorité du CCH*, en puisant notamment dans les situations de mal logement identifiées dans le cadre de ses diagnostics DALO ou CAF, et les besoins de relogement suite à arrêté ARS (1 cas en 2020), voir au bénéfice de ses salariés en insertion, lorsque le logement se prête de par sa localisation, au retour à l'emploi et que le salarié en question est proche de voir aboutir favorablement son parcours d'insertion professionnelle, sans avoir toutefois levé encore le frein logement.

*voir glossaire

Le profil des entrants

a. Origine résidentielle

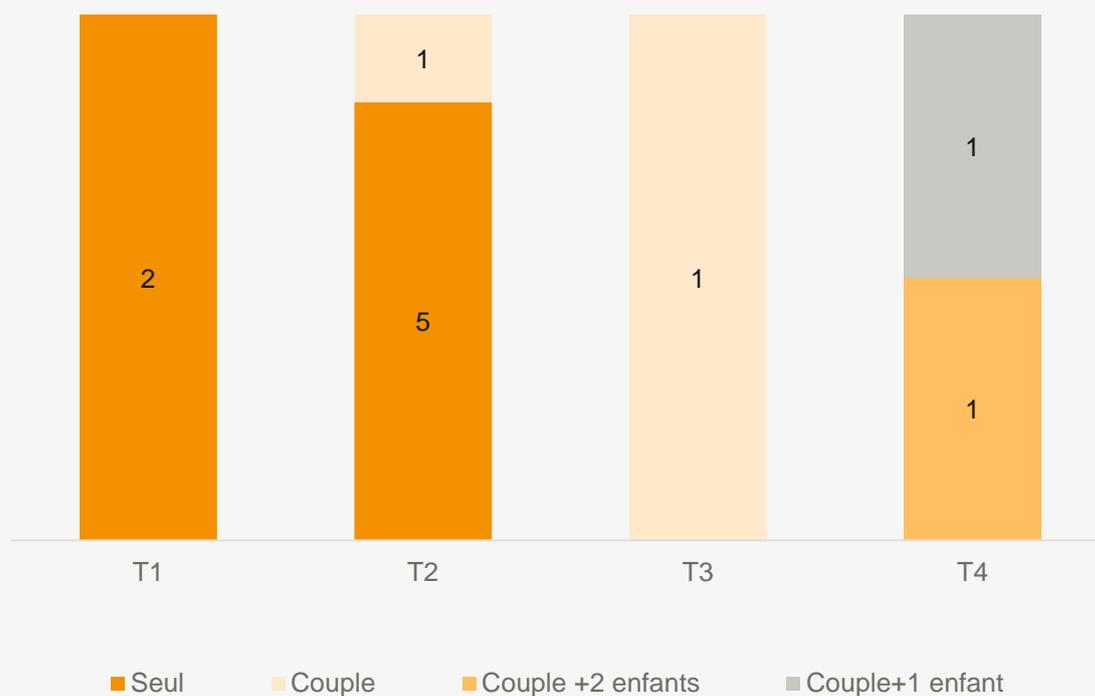
Un peu plus d'un tiers de cette offre circulante est mise à profit pour offrir une solution à des ménages en sortie d'hébergement ou occupant un logement insalubre ou indigne.

Mutation interne	Décohabitation	Sortie structure d'hébergement	Logement insalubre/Indigne	Rapprochement travail/Famille	Total
2	3	2	2	2	11

b. Situation familiale à l'entrée

Celle-ci est structurellement liée à la typologie offerte. C'est ainsi que plus de la moitié des nouveaux entrants sont des personnes isolées.

Composition familiale en fonction des typologies relouées



c. Niveau de ressources par rapport aux plafonds

45% des ménages entrants ont des ressources imposables N-2 inférieures à 60% des plafonds de revenus très sociaux de l'ANAH.

RN-2/Plafond	Nb	Part
0-0,2	2	45%
0,2-0,4	1	
0,4-0,6	2	
0,6-0,8	3	55%
0,8-1	3	
Total général	11	100%

d. Revenu mensuel

Au final, la majorité d'entre eux ont des ressources actualisées de l'ordre de 1000 € nets par mois et par unité de consommation.

Tranche de ressource par UC	Nb loc
450-600	1
600-750	1
750-900	1
1050-1200	7
1350-1500	1
Total général	11

C. CONCLUSION : ATTEINTE DES OBJECTIFS

En ce qui concerne la production :

La mise en chantier des 7 logements de Fontaine Fourches a pris un retard de 4 mois pour des raisons tenant au mode de gestion de la crise sanitaire de nos partenaires. La mise en service d'Othis a quant à elle été retardée par une accumulation d'aléas externes consécutifs. Grâce au soutien de la commune d'Othis qui a bien voulu allonger de 2 ans la durée d'exploitation initialement prévue (de 15 à 17 ans) pour couvrir à la fois les conséquences du retard à la mise en service et les surcoûts liées aux problèmes d'humidité, le préjudice de ces incidents reste maîtrisé pour AIPI.

En revanche, il convient surtout de retenir que 2020 a été une année blanche pour l'identification de nouvelles opportunités de production qui sera difficilement compensable.

En termes de gestion :

2020 a été caractérisée par la mise en place d'une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation de notre parc par rapport à ses performances. Ainsi :

- Nous avons favorisé les mutations internes pour améliorer la situation de locataires identifiés comme en difficulté en raison de leur situation logement (un logement = 2 heureux),
- Nous mettons un soin particulier à l'attribution de nos logements les plus « ingrats » de sorte qu'ils constituent une solution tremplin dans le cadre d'un parcours et non plus l'aboutissement de celui-ci.



III. La lutte contre l'habitat indigne

Depuis plus de 10 ans, AIPI œuvre dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de Seine-et-Marne à travers plusieurs actions menées par les partenaires institutionnels.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, cette année encore, l'association a mené ses missions d'accompagnements et de diagnostics à travers ses trois conventions de partenariat souscrites avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'allocation Familiale et la Délégation Départementale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé.

A. LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Depuis 2012, APIPI est l'opérateur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77 dans le cadre de l'application du Droit Au Logement Opposable (DALO).

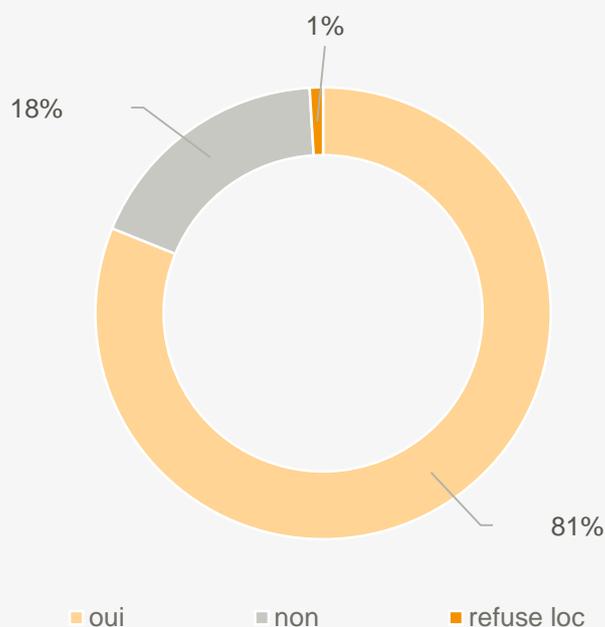
Lorsqu'un ménage dépose un recours DALO ayant pour motif l'insalubrité, la non décence, la sur-occupation ou la non adaptation du logement au handicap, le secrétariat de la commission de médiation DALO nous saisit afin d'effectuer un diagnostic et rédiger un rapport de visite qui permettra par la suite, à la commission de médiation à statuer sur le dossier.

Nos rapports de visites et les photos qui l'accompagnent ont donc pour objectif de permettre à la commission d'avoir une vision globale de la situation des ménages. C'est pourquoi, les diagnostics DALO comportent un volet technique, juridique mais aussi social.

1. Les diagnostics DALO en chiffres

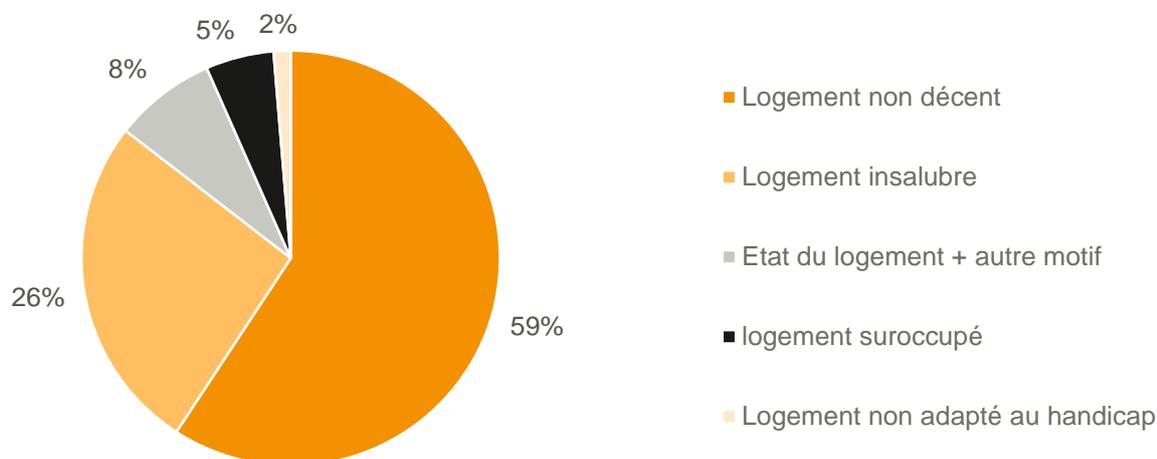
Durant l'année 2020, 106 situations qui nous ont été transmises (demande de visite et/ou demande d'avis) contre 127 en 2019, dont 86 ont donné lieu à une visite (90 en 2019).

Suites apportées aux demandes transmises
(visite : oui/non)



Les motifs invoqués à l'appui de ces 106 demandes se répartissent de la manière suivante :

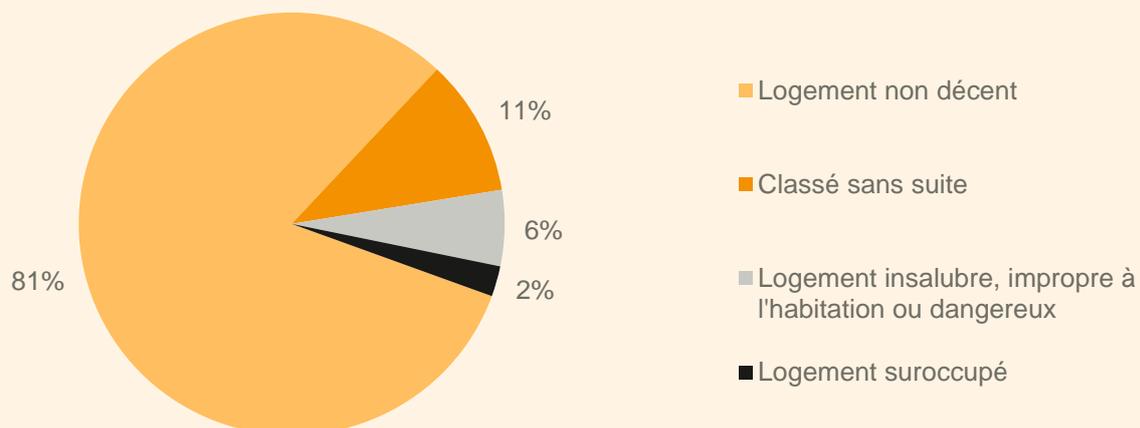
Motifs des recours dans les dossiers transmis



Plus de la moitié des dossiers de recours pour lesquels nous sommes sollicités sont à rattacher à un motif de non-décence du logement et plus d'un quart (27%) à une présomption d'insalubrité (15% en 2019).

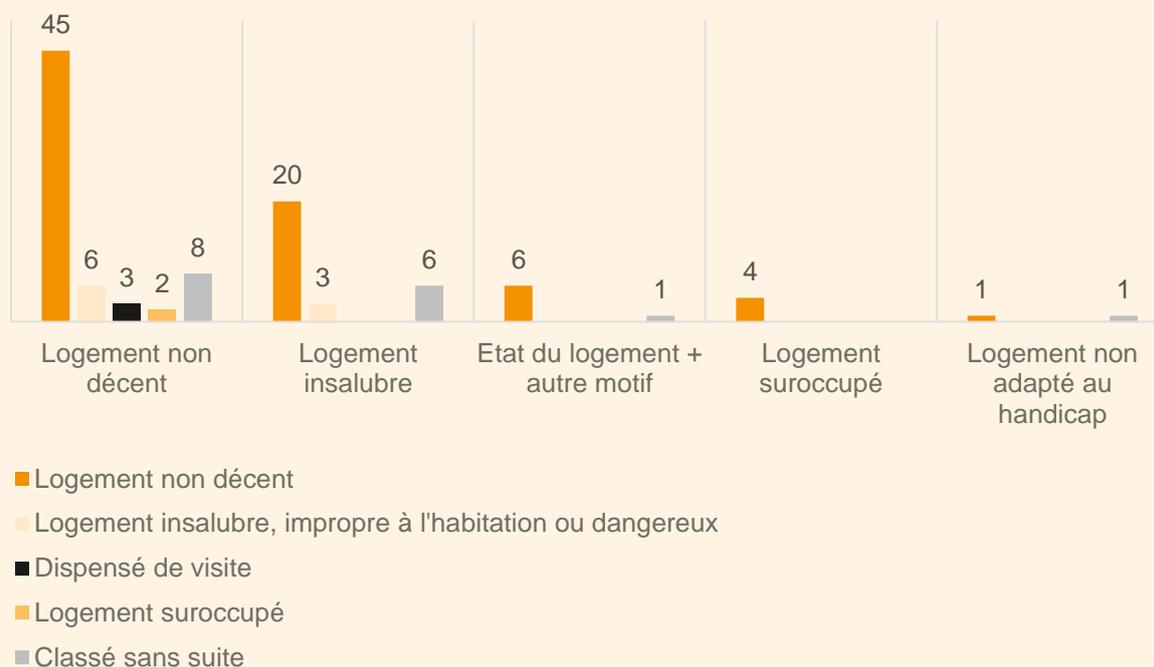
Après avoir réalisé les diagnostics des logements nous pouvons constater que 72% présentent des caractéristiques de non-décence.

Conclusions des 86 visites réalisées



Ces conclusions (ordonnées du graphique) s'établissent de la manière suivante en fonction du motif invoqué à l'appui de la demande (abscisse) :

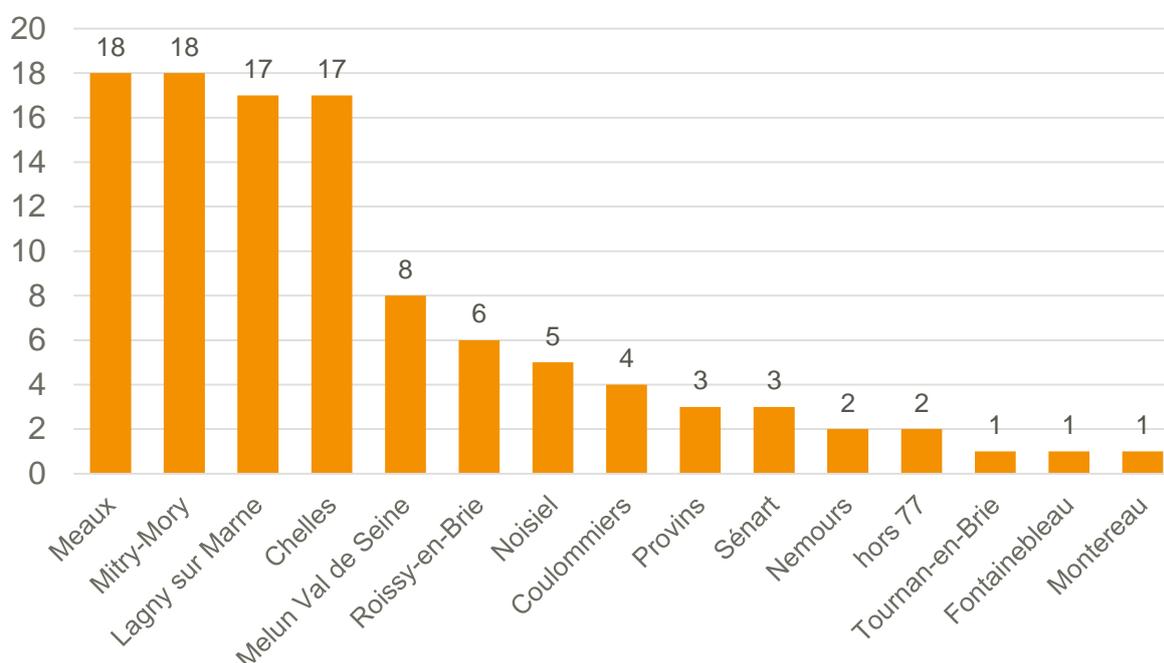
Motifs de recours et conclusions



Les recours classés sans suite ou dispensés de visite recouvrent les situations où les ménages ont été relogés par les mairies, bailleurs sociaux ou lorsqu'un rapport exploitable a déjà été réalisé par les services hygiène et sécurité de la commune ou par la police municipale.

Les territoires d'interventions sont les suivants :

Les territoires d'intervention (périmètre MDS)



B. LES DIAGNOSTICS DE LOGEMENTS POUR LA CAF

1. Cadre général d'intervention

Dans le cadre de la loi ALUR, une convention a également été signée avec la Caisse d'allocations Familiales de Seine-et-Marne, sur une période de deux ans, afin de diagnostiquer les logements pour lesquels il existe une suspicion de non-décence suite à signalement.

Ainsi, nous réalisons le diagnostic des logements signalés et, si ces derniers sont déclarés non décent, la CAF de Seine-et-Marne enclenche alors sa procédure. Cette procédure consiste à demander aux propriétaires d'effectuer les travaux de mise en conformité dans un délai de 18 mois. Pendant toute la durée de cette procédure, la CAF consigne l'allocation logement qui ne sera reversée qu'une fois les travaux effectués et la contre-visite du logement en attestant la conformité et l'efficacité réalisée.

2. Les diagnostics et contre-visite en chiffres

Pour l'année 2020 nous avons réalisés 17 actions dont 12 diagnostics et 5 contre-visites, contre 11 diagnostics et 4 contre-visites en 2019.

Parmi les 12 diagnostics réalisés, 10 ont donné lieu à une visite qui a confirmé le caractère non décent du logement, 1 a été clôturé par la CAF, et 1 où les familles avaient été relogés.

Et en ce qui concerne les 5 contre-visites, les logements ont tous été caractérisés comme décent après la réalisation des travaux.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION D'HABITAT INSALUBRE

Les ARS ont, entre autre, pour mission de protéger et d'informer les populations sur les risques sanitaires liés à l'habitat, elle occupe un rôle central dans la lutte contre l'habitat indigne.

Au fil des années, AIPI a développé des compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne ainsi qu'un savoir-faire en matière d'accompagnement social. C'est donc tout naturellement qu'elle est devenue un partenaire privilégié de l'ARS 77 depuis 2011 sur cette thématique.

1. Les modalités de l'action

AIPI propose son intervention pour :

- Accompagner les ménages sur le plan social et administratif
- Etre médiateur entre le locataire et le bailleur ou entre le locataire et les institutions et apporter une information et une sensibilisation aux questions de santé.

2. L'action en chiffres

Nous avons été sollicités pour accompagner 9 ménages en 2020, dans le cadre de la prise d'un arrêté préfectoral (contre 10 en 2019). Parmi ces 9 accompagnements, 1 est toujours en cours en 2020 (contre 4 qui avaient glissé de 2019 sur 2020).

Aucune formation n'a été dispensée en raison des restrictions liées au contexte sanitaire. Ce qui s'est traduit par une démultiplication des saisies directes sur des cas particuliers, auxquelles nous avons tenté de répondre dans la limite de nos compétences.

D. CONCLUSION : ATTEINTE DES OBJECTIFS

Toutes les situations transmises ont été traitées dans les délais conventionnels. Pour autant, les volumes confiés ont été inférieurs aux années antérieures pour les raisons indépendantes de notre volonté.

III. L'insertion par l'activité économique

En 2020, APIPI a accueilli 43 personnes (39 hommes et 4 femmes).
Au total, en 2020, 14 821 heures de travail ont été réalisées soit
8.14 ETP.

Travailleur handicapé	Niveau d'étude inf CAP/BEP	RSA socle	Statut réfugié
1	20	26	18
2%	47%	60%	42%

A. LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

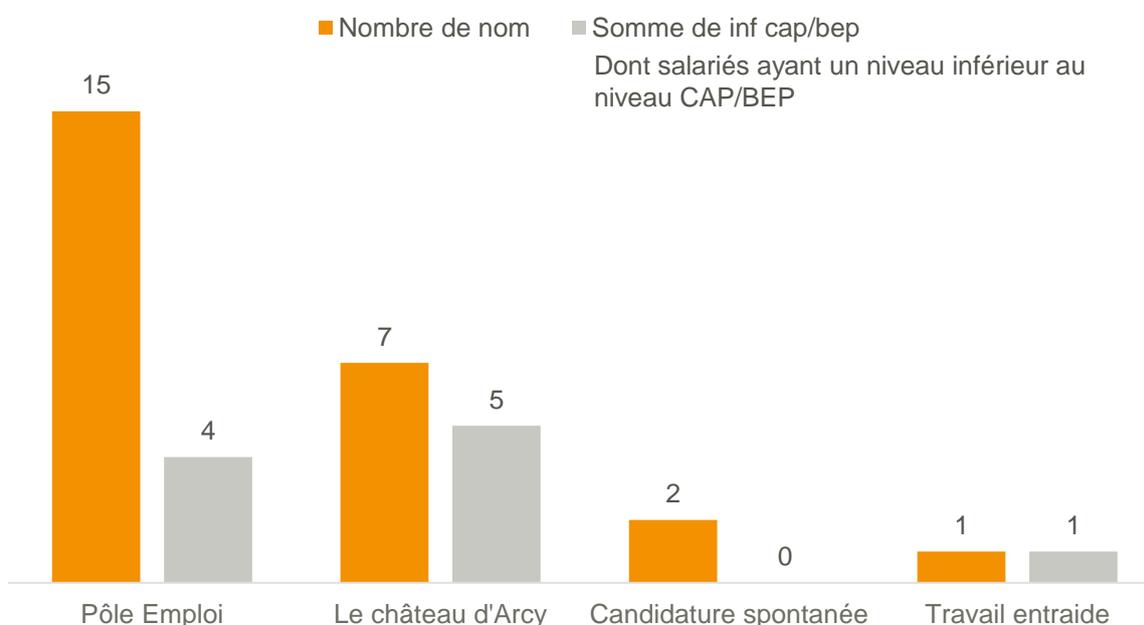
Le profil du public accueilli doit être éligible à l'IAE c'est-à-dire être bénéficiaires des minima sociaux RSA, ASS, ou être âgé de moins de 26 ans ou + 50 ans, ou reconnu travailleur handicapé.

Les candidats se voient proposer un CDDI, 26h/semaine soit 112.66h/mois rémunéré au SMIC. Ils bénéficient en tant que de besoins (pas de CMUC) de la mutuelle de l'association, de prime de panier.

La personne recrutée doit s'impliquer dans son parcours d'insertion c'est-à-dire effectuer les démarches suffisantes et nécessaires pour un retour à l'emploi.

Le public accueilli au sein de l'ACI a le profil de l'IAE c'est-à-dire bénéficiaires des minima sociaux (60 % sont bénéficiaires du RSA), de longues périodes sans activités professionnelles (37 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 2 ans).

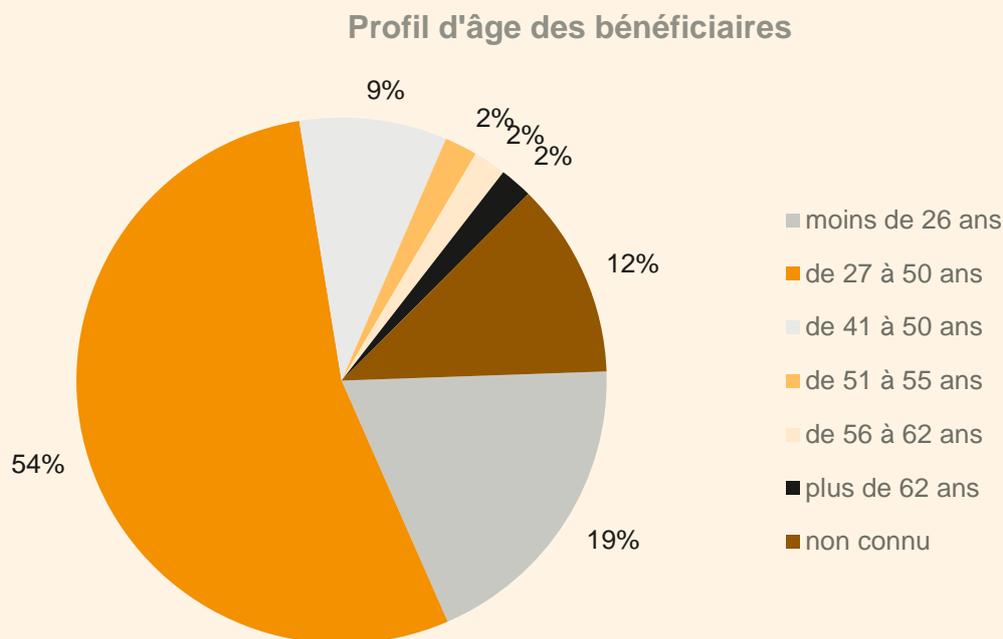
Prescripteur des 25 salariés ayant intégré le chantier dans l'année



Pour certains il s'agit d'une 1ère expérience en France (42 % ont le statut de réfugiés).

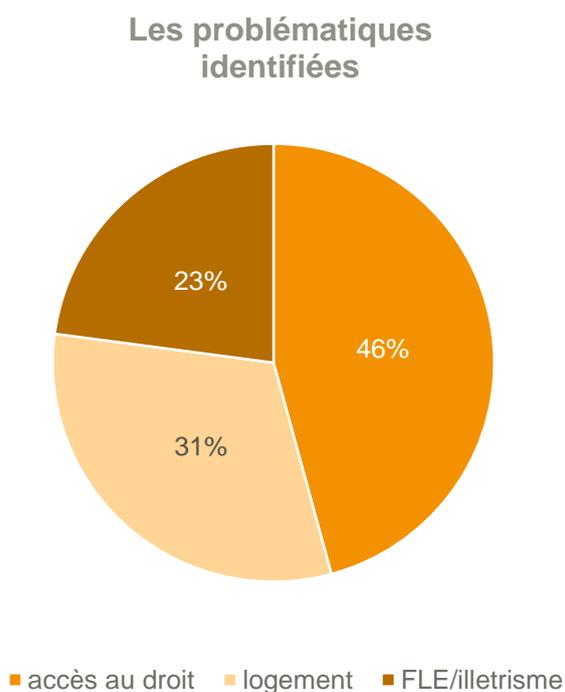
Étiquette de lignes	Nombre de nom	Somme de réfugié
moins de 26 ans	11	3
de 27 à 50 ans	25	14
de 41 à 50 ans	4	0
de 51 à 55 ans	1	1
de 56 à 62 ans	1	0
plus de 62 ans	1	0
Total général	43	18

Pour d'autres il s'agit d'une première expérience professionnelle significative : 1 bénéficiaire sur 5 est âgé de moins de 26 ans.



B. ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET LEVÉE DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES

Après le diagnostic social effectué lors du recrutement, la Responsable du Pôle Professionnel prend contact avec le référent social du salarié pour le tenir informé de l'adaptation et l'intégration et pour pouvoir faire le suivi des démarches auprès des institutions telles que la CAF, la CPAM, les bailleurs sociaux, la Préfecture.



Chaque salarié bénéficie d'un accompagnement qui consiste à :

- Réaliser des entretiens et bilans réguliers sur l'évolution du salarié en insertion et, au besoin, réajuster le projet professionnel en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure
- Formaliser chacune des étapes du parcours (entretiens et bilans)
- Mettre en place une PMSMP avec pour objectif la découverte d'un secteur professionnel, valider un projet professionnel ou initier un recrutement
- Envisager avec le salarié différentes pistes de réflexion pour la validation de son projet professionnel
- Sensibiliser le salarié aux Techniques de Recherche d'Emploi : rédaction de CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens
- Préparer le salarié à la sortie de parcours d'insertion avec une solution formation et/ou emploi.

A chaque renouvellement de contrat, un entretien tripartite est organisé entre le salarié, l'ETIAE et la CIP pour faire le point sur la partie technique et l'accompagnement ce qui permet d'ajuster la suite du parcours et de répondre aux attentes et demandes du salarié.

Chaque salarié est formé dès son entrée sur le chantier mais aussi tout au long du contrat par l'ETAIE aux gestes techniques et l'utilisation des outils et électroportatif. L'encadrant donne les consignes de travail assorties des consignes de sécurité.

Il fait acquérir et/ou transmet des règles et des gestes professionnels en situation de travail afin de faciliter l'apprentissage des savoirs être et savoir-faire des personnes en leur indiquant les méthodologies adaptées aux diverses situations par une démonstration argumentée et en vérifiant leur acquisition, il accompagne les personnes dans leur mise en perspective professionnelle en les aidant à confronter leur comportement vis-à-vis de l'activité professionnelle et de leur projet d'insertion.

12 salariés en insertion ont bénéficié de formation :

- « Opérateur amiante SS4 » Les risques amiante
- « Utilisation – montage – démontage – vérification journalière d'échafaudages fixes R408 »
- « Préparation à l'habilitation électrique H0B0-BR-BC »

C. LES SUPPORTS DE CHANTIERS EN 2020

1. Le développement de l'année

a. La recherche de supports

Étiquette de lignes	Somme de montant	Nombre de montant
00 - abandonné	40 855	2
4- devisé	180 321	8
5- accepté	69 576	7
6- réception à programmer	36 991	3
7- réserves à lever	6 926	5
00 - réceptionné	170 236	55
000 -refusé	130 453	19
Total général	635 357	99

99 devis ont été réalisés pour un montant de 635 k€ avec un taux de transformation de 69% en nombre de devis et 51% en montant. Huit opérations (8%) restent en attente d'une réponse pour un montant de 180 k€ (28% du montant devisé) pour lesquelles on peut raisonnablement escompter un taux de transformation de 25% en montant.

Deux opérations acceptées ont dû être abandonnées :

- L'une à l'initiative d'AIPI qui ne disposait plus des compétences pour mener à bien les travaux au moment où ils lui ont été confiés (bancs d'église à Charny pour un montant de 5.985 €)
- L'autre à l'initiative de l'entreprise pour laquelle AIPI intervenait en tant que sous-traitant pour la réalisation de ses heures clausées, qui s'est retirée du chantier en raison de son arrêt pour des raisons d'autorisation d'urbanisme (sols/peinture de locaux pour le prolongement de la ligne E du RER à Gretz pour le compte de la SNCF : 34.870).

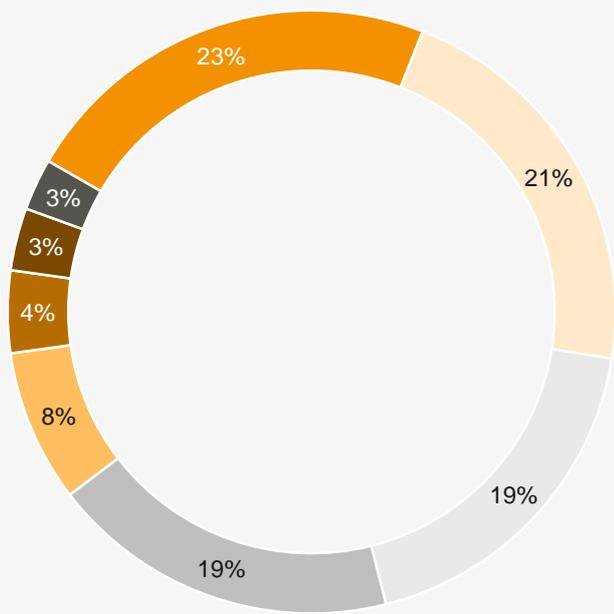
AIPI a participé à 3 consultations (dont réponse à 2 lots pour l'une d'elle), avec le résultat ci-dessous :

Étiquette de lignes	Somme de montant	Nombre de montant
4- devisé	114 374	2
5- accepté	87 328	2
Total général	201 702	4

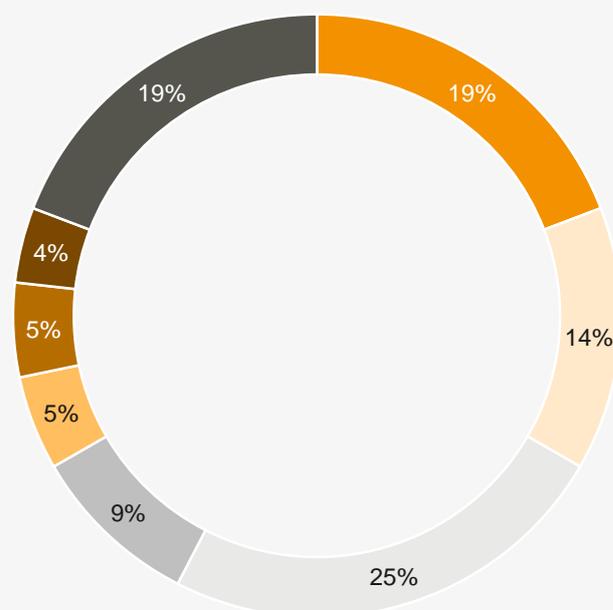
L'une des 2 opérations devisées (55 k€) devrait aboutir à un OS dans la première quinzaine de mars.

b. Qui nous sollicite ?

Qui nous consulte (en %
du montant dévisé) ?



Qui nous consulte (en %
du nombre de devis établis) ?



- Bailleur social
- Commune
- Etat

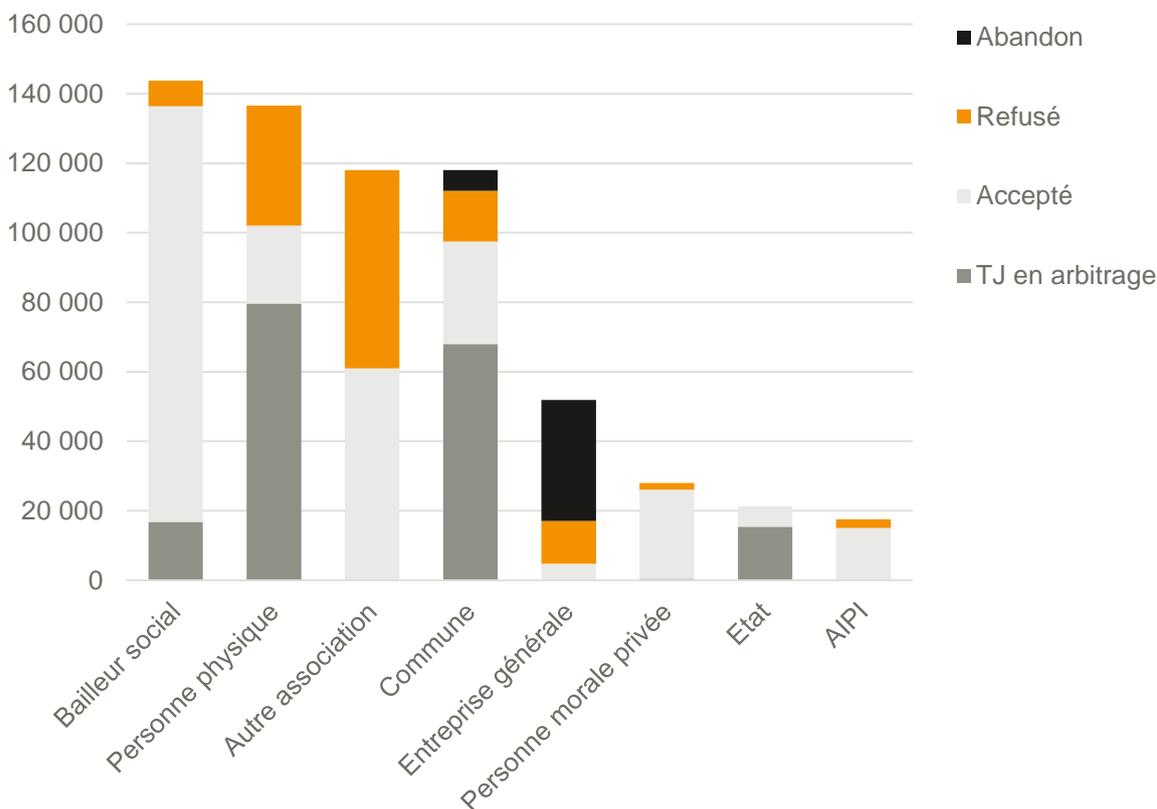
- Personne physique
- Entreprise générale
- AIPI

- Autre association
- Personne morale privée

Ce sont des petites interventions qui ont été orientées sur le parc AIPI.

c. Qui nous procure des supports d'activité, au final ?

Analyse du taux de transformation des devis par type de clients



Le meilleur taux de transformation (hors AIPI !) concerne en apparence les personnes morales de droit privée (à nuancer car cela ne porte que sur 5 sollicitations), puis les bailleurs sociaux.

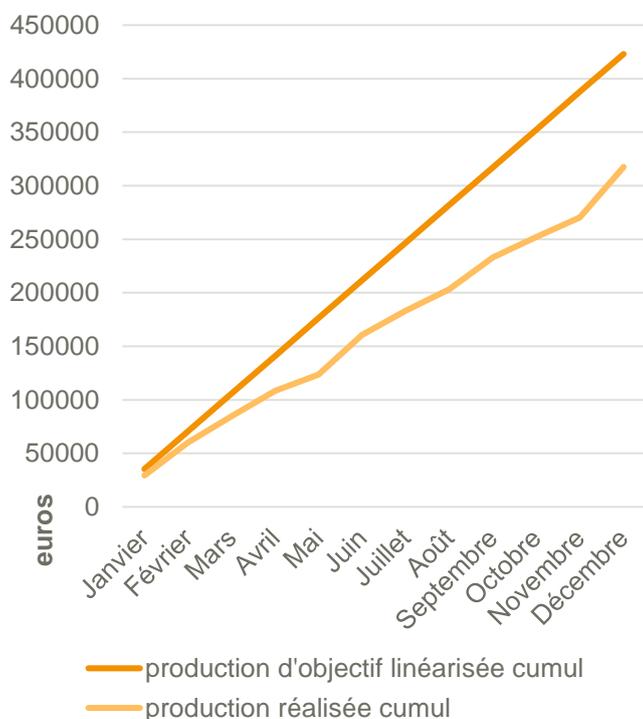
Le résultat des communes et de l'Etat traduit, non pas un moins bon taux de transformation, mais une plus grande inertie de décision entre le moment où un devis est réalisé (généralement en amont de la programmation servant à faire un budget primitif) et la réalisation des arbitrages et la mise en place des financements effectifs.

2. Les réalisations de l'année

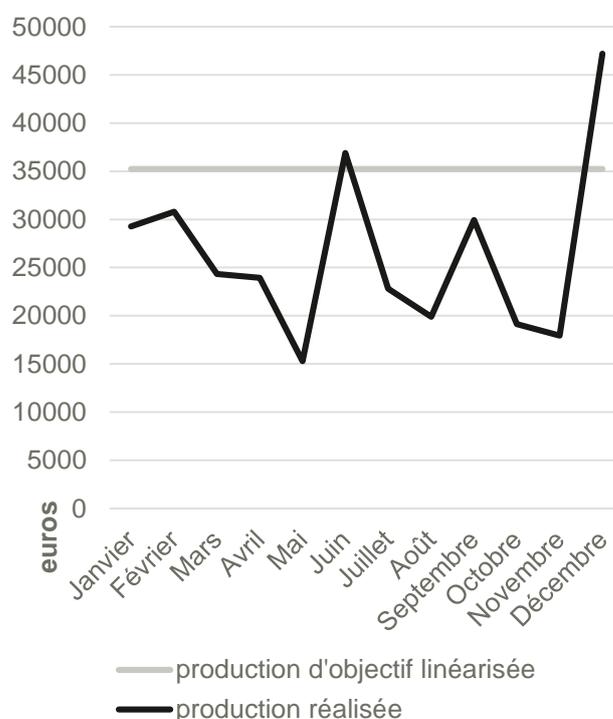
catégorie client	sur la base de devis 2019	sur la base de devis 2020	total opération
Bailleurs sociaux	78 011	51 832	129 844
ASSOC	18 512	47 812	66 325
commune	36 894	17 669	54 563
BAR OTHIS		28 516	28 516
S/T entreprise	23 671	4 762	28 433
CAMVS	11 294	12 000	23 294
Personne morale		18 382	18 382
parc AIPI	3 396	14 270	17 666
Chantier école		15 114	15 114
CNPS		6 127	6 127
Pers Physique		5 466	5 466
Total général	171 778	221 950	393 729
Dont réalisé en 2020			317 417

317 k€ ont été produits en 2020, pour plus d'un tiers pour grâce à des supports mis à disposition par les bailleurs sociaux, de la manière suivante au cours de l'année :

Répartition de la production



Répartition de la production



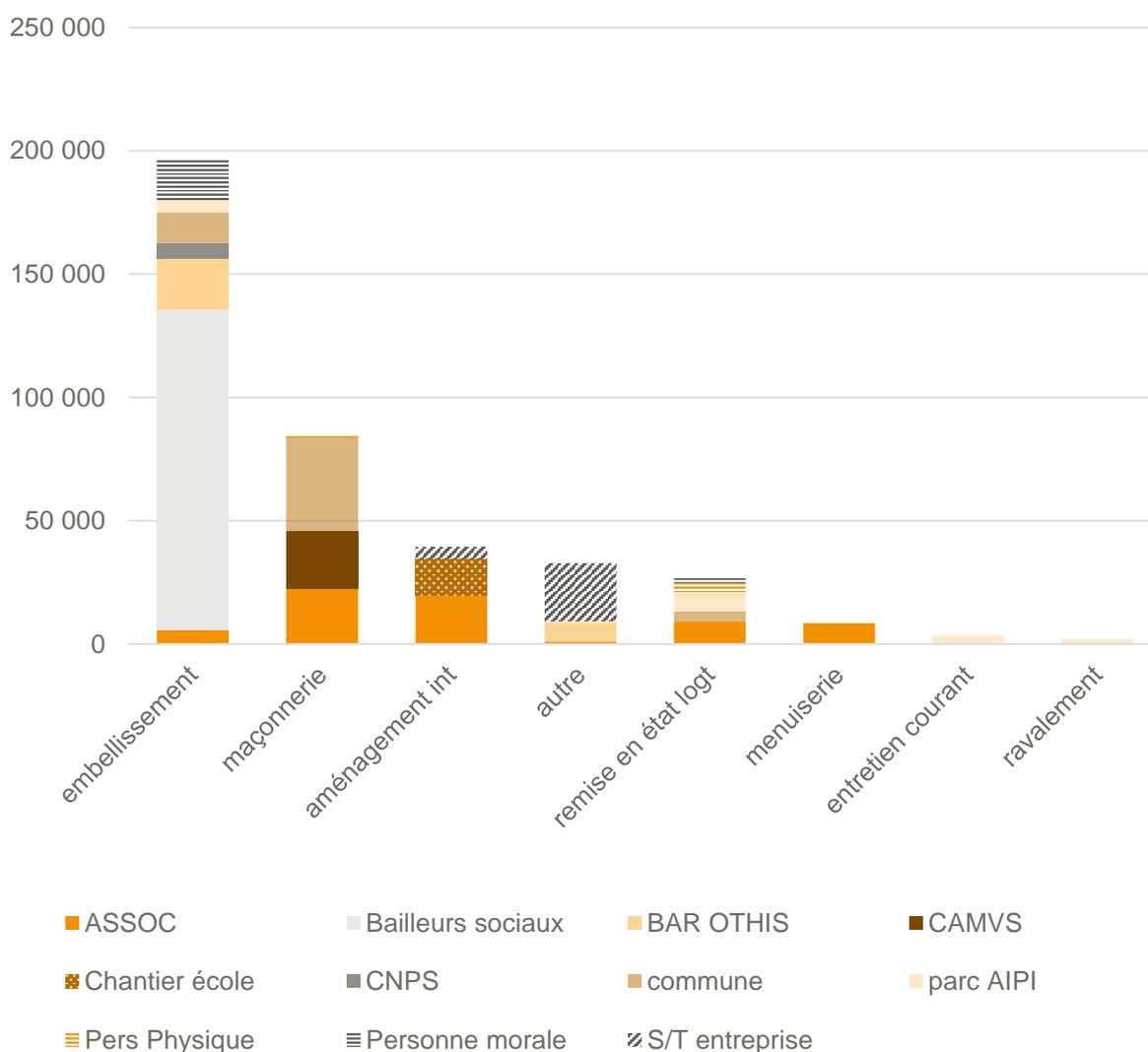
Ces résultats sont à analyser en gardant à l'esprit que l'objectif de production (423 k€) a été établi sur la base de 3 équipes et 16 salariés en insertion (12 ETP) et que, dans les faits, il y a eu au maximum 2 encadrants simultanément et seulement 8,14 ETP – c'est à dire qu'avec les deux-tiers des moyens prévus, il a été réalisé une production supérieure aux trois-quarts de la production d'objectifs

d. Diversité des supports

Type tx	Montant devis	Nbre opération
embellissement	196 286	30
maçonnerie	84 548	6
aménagement int	39 391	4
autre	32 874	6
remise en état logt	26 649	16
menuiserie	8 404	1
entretien courant	3 540	5
ravalement	2 037	1
Total général	393 729	69

Les supports restent très majoritairement des travaux d'embellissement (en nombre et en volume).

Qui nous confie quoi?



e. Illustration du savoir-faire de nos équipes

Travaux d'embellissement



Remise en peinture et remplacement des boîtes à lettres (HP0185 à Chelles pour le compte d'ICF)



Remise en peinture des parties communes (HP076 à Villemomble, pour le compte d'ICF)



Remise en peinture de 3 salles de danse pour le compte de l'école internationale de Street dance Juste Debout, à Paris



Remise en peinture du foyer rural à Verneuil L'Etang

Travaux de maçonnerie



Renforcement d'un linteau en béton armé avec parement en briquettes (lavoir des Etards)



Piquage et rejointoiement des parties courantes (lavoir des Etards)



Réalisation d'un dallage pavé (lavoir des Etards)



Etanchéité du bassin et fabrication porte bois (lavoir des Etards)

3. Des nouvelles de notre chantier école

Démarré dans l'enthousiasme le 23 mars 2020, ce chantier dont le principe implique un taux d'encadrement accru pour que chacune de ses étapes soit effectivement un support d'apprentissage efficace, a du être mis en sommeil quand l'activité a redémarré, en raison de l'absence réitérée par fraction d'un des 3 encadrants nécessaires à l'activité.



C. LES RÉSULTATS EN TERMES DE SORTIES

Concernant les sorties « Emploi », nous avons enregistré 29 sorties dont 9 sorties prématurées (rupture de contrat, raisons de santé, déménagement...) :

- 25 % Emploi durable = CDI – CDD + 6 mois
- 20 % Emploi de transition = CDD – 6mois
- 10 % Sorties positives = Sortie IAE, formation qualifiante, droit à la retraite

Ce qui représente au total 55 % de sorties dynamiques.

- 35 % sont actuellement à la recherche d'emploi. Pour la plupart ils ont été positionnés sur des dispositifs (Garantie Jeunes), en attente d'entrée en formation qualifiante (menuiserie), contrat de professionnalisation...

Les résultats des sorties dynamiques sont plus faibles qu'en 2019 ce qui peut s'expliquer par :

- L'impact de la crise sanitaire : pendant le confinement l'activité des entreprises a été ralentie, les centres de formation étaient fermés. Il n'a plus eu de forum de l'emploi. Malgré tout l'activité s'est poursuivie mais prioritairement en Visio et le public des ACI n'est pas forcément à l'aise avec ces pratiques.
- La non prise de conscience de la maîtrise de la langue française à l'oral : en effet certains salariés n'ont pas adhéré pleinement à des propositions de formations FLE. Aussi ils n'ont pu accéder à l'entrée en formation qualifiante ou à des propositions de contrat pro.

Objectifs opérationnels	2019		2020		2021
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé Valeurs déclarées dans l'ASP	Objectif négocié en DG**
Nombre de sorties prises en compte* Voir classification ASP		8	10	20	25
Part d'emploi durable (1)	15%	13%	10%	25%	25%
Part d'emploi de transition (2)	30%	13%	25%	20%	20%
Part de sorties positives (3)	15%	38%	35%	10%	20%
Part d'autres sorties (4)	40%	38%	30%	45%	35%
Part des sorties dynamiques (1+2+3)	60%	63%	70%	55%	65%



IV. Les perspectives 2021

A. RÉORGANISATION STRUCTURELLE

L'organisation des salariés permanents en « missions », si elle présente le mérite d'être d'une grande lisibilité pour nos financeurs, n'optimise pas l'utilisation des compétences, et constitue un frein :

- Aux recrutements car elle implique la définition de profils qui n'existent pas
- Aux synergies recherchées entre les actions pour en démultiplier l'efficacité et améliorer l'originalité de notre offre de service.

C'est pourquoi, tant pour recentrer les salariés en place sur leur domaine de compétences propres que pour donner le cadre d'une organisation permettant de développer les activités, puis les équipes de manière rationnelle, à compter de 2021, cette organisation a été recentrée sur des métiers et non plus des missions de la manière suivante : *(voir page suivante)*

ORGANIGRAMME 2021

Direction Générale
Céline PEUDENIER

Présidence
Simon BLIN DESPRES

Direction
Sabine PASUTTO

FONCTIONS SUPPORTS:

Nathalie Magne/Valérie Levêque

Compta
Paie/Gestion des flux de salariés
Mobilisation des financements (BAR)
Suivi des subventions
Contrôle de gestion

PÔLE DEVELOPPEMENT
(Resp : Sabine Pasutto)

PÔLE SOCIAL
(Resp : Nathalie Thomas)

PÔLE PROFESSIONNEL
(Resp : Marie-Christine Creuzet)

PÔLE TECHNIQUE
(Resp : Éric Moreau)

BAR :

- Prospection, faisabilité, montage et pilotage des études jusqu'à l'OS travaux (fin de la période de préparation)

ACI :

- Développement de nouveaux partenariats et formes de support d'activité
- Montage chantiers écoles

Gestion locative adaptée :

- Veille et réponses à appel à projet (AVDL, ...)

Gestion locative adaptée :

- Gestion locative et accompagnement social des locataires

Habitat indigne :

- Accompagnement social des ménages sous arrêté d'insalubrité

ACI :

- Aide à l'accès au logement
- Aide à l'accès aux droits

ACI :

- Recrutements
- Accompagnement socio professionnel de l'embauche à M+6 après la sortie
- Développement du réseau d'entreprises (PMSMP, pépinière, sorties)
- Relations prescripteurs

Gestion locative adaptée :

- Bilans de compétences et orientation des locataires qui souhaitent d'inscrire dans un parcours de retour à l'emploi

ACI:

- Encadrement des chefs d'équipes travaux
- Développement commercial de l'activité

BAR :

- Conduite d'opérations phase chantier jusqu'à la fin de GPA

Gestion locative adaptée :

- gestion technique du patrimoine en service (préventif et curatif)

Habitat indigne :

- Diagnostics techniques
- Accompagnement des propriétaires

B. PAR RAPPORTS À NOS DIFFÉRENTES MISSIONS

1. L'insertion par le logement

Même s'il n'est plus aussi impératif de maintenir notre stock de logements à volume à minimum constant de sorte de ne pas déséquilibrer les conditions d'exploitation de la structure, compte tenu de la nouvelle organisation, sous réserve de développer d'autres activités d'accompagnement social (MOUS ou autre), notre objectif reste, à travers ces actions, de diversifier nos produits pour non seulement accompagner les communes rurales par la production de logements adaptés, mais aussi produire du logement d'insertion à l'attention des familles, en zone plus tendue.

L'identification claire de la fonction développement au sein de l'association, ainsi que, il faut l'espérer, un contexte sanitaire autorisant une meilleure disponibilité d'esprit des uns et des autres, devraient contribuer à permettre l'émergence de nouvelles opportunités en 2021.

La réorganisation en cours devrait par ailleurs nous permettre d'amorcer la mise en place d'une réelle politique technique, facteur d'économie et d'accroissement de la satisfaction des locataires, voire d'améliorer le service direct qui leur est rendu (contrat multiservice géré par les équipes en insertion, entretien préventif des ballons d'eau chaude, entretien courant réactif,)

2. La lutte contre l'habitat indigne

Notre objectif 2021 est de diversifier cette activité, d'une part en termes de clientèle (se mettre au service des territoires), d'autre part en termes d'offre, en proposant des prestations d'accompagnement plus globales tournées à la fois vers les locataires, mais aussi les propriétaires bailleurs, orientations qui rejoint par ailleurs les besoins identifiés par la CAF de Seine et Marne.

3. L'insertion par l'activité économique

Outre la conduite du changement à travers notre réorganisation interne, notre mission, pour 2021, sera de mettre en œuvre les actions proposées et retenues dans le cadre du FDI soutien axe 2, pour rappel :

- Orienter nos supports vers les métiers de la couverture
- Accéder aux heures clausées de la peinture dans le neuf (marchés des lycées, des collèges et de la production du logement social) et au marché de la rénovation énergétique chez les particuliers (isolation thermique par l'extérieur)
- Amplifier notre démarche de chantier école.

Pour cela, il nous faudra surmonter les difficultés persistantes de recrutement auxquelles nous nous heurtons :

- Pour dénicher des encadrants techniques qui conjuguent les compétences professionnelles requises, une appétence pour la transmission, un sens pédagogique développé et de la bienveillance...et acceptent le niveau de rémunération proposé.

Après avoir clarifié grâce à la réorganisation le profil attendu, nous allons tester des aménagements, horaires notamment, de nature à rendre nos postes plus attractifs et/ou nous tourner conjoncturellement vers d'autres formes d'encadrement (intérim ? CDD de chantier ?)

- Pour identifier des salariés vraiment en quête d'un parcours et pas seulement d'un salaire. Malgré de réelles opportunités d'emploi dans le secteur du bâtiment (couvreur, menuisier...), et sans doute pas de manière totalement étrangère à la difficulté des conditions de travail de ce secteur, nos prescripteurs peinent à nous présenter des bénéficiaires qui relèvent de l'IAE, en relative bonne santé physique, et ne cumulant pas trop de freins à un retour à l'emploi.

Sans attache territoriale spécifique, nous misons beaucoup sur le référencement sur la plate-forme de l'inclusion pour être plus visibles pour les donneurs d'ordre et moins courir derrière les supports au profit du développement de nouvelles initiatives ou expériences.

GLOSSAIRE

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FSL : (Fond de Solidarité Logement) : dossier instruit par une assistante sociale. Sous conditions de ressources. Le FSL (versé par le Conseil Général, sous forme de prêt ou de don) aide à régler le dépôt de garantie voire le premier mois de loyer et/ou une prime d'installation.

CCP : Certificat de compétences professionnelles

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CMU : Couverture maladie universelle

CIP : Conseillère en Insertion professionnelle

GRAM : Caisse régionale d'assurance maladie

DTR : Déclaration trimestrielle de revenus

ETP : Equivalent temps plein

FDI : Fond départemental d'insertion

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

RQTH : Reconnaissance qualité travailleur handicapé

RSA : Revenu de solidarité active

SIAO : Services intégrés d'accueil et d'orientation



Contacts:

Madame sabine PASUTTO, Directrice
17, rue Edouard Vaillant
77390 Verneuil l'Etang
Tel : 01 64 06 34 05 | contact@aipi-77.fr

AIPI est une association du Groupe SOS